

**La CGT  
ne cautionnera  
pas la  
transformation  
des CAPL  
en chambres  
d'enregistrement**



La section et les élus CGT DNEF ont décidé de boycotter l'ensemble des CAPL d'affectations. **C'est exceptionnel !**

Ce boycott est la résultante d'une dégradation sans précédent de la gestion des instances représentatives du personnel :

- Nous avons déjà dénoncé l'année dernière le fonctionnement des CAPL, notamment d'appels de note.
- Cette année, si, formellement, les règles ont enfin été respectées (information sur les reliquats en début de CAP), elles ne l'ont pas du tout été sur le fond, la direction ayant tout décidé avant même leur tenue et n'ayant strictement pas entendu les défenses des agents, niant et méprisant par là même les CAPL et leur rôle, quelques mois après les élections professionnelles pour lesquelles le directeur s'est félicité du taux de participation.
- Empêchement d'une élue titulaire à siéger en CAPL B.
- Remise en cause des droits syndicaux en CAPL C.
- Pression administrative sur une élue.
- Mises en cause personnelles d'élus, avec « suspicions » sur leur honnête syndicale.
- Application discrétionnaire des textes en fonction des seuls intérêts de la Direction de la DNEF.
- Velléités de ne pas laisser les élus C lire une déclaration préliminaire pour expliquer leur boycott.

**Nous voulons à travers ce tract tirer une sonnette d'alarme !**

***Les CAPL doivent être des lieux de défense des agents et de leurs missions.***

***Elles doivent garantir l'égalité de traitement des uns et des autres, et non pas entériner le fait du prince.***

***Le rôle des syndicats n'est pas d'accompagner ou de préparer les agents aux décisions du directeur ; il n'est pas non plus de lui donner un blanc-seing.***

***Bien au contraire, notre rôle est d'anticiper les difficultés.***

Les élus C de la CGT ont boycotté la CAPL d'affectations locales en raison de 4 vacances d'emplois (en plus des 3 suppressions de postes) et du non-respect des vœux formulés par les agents.

La CAPL B voit un contrôleur affecté au projet dans un service sans poste B existant au tableau des emplois pour pallier l'absence de 2 C. À noter que le vœu d'un agent n'est pas respecté.

Le projet des A ne dit rien des agents de la DNEF pressentis pour rejoindre la nouvelle cellule BNRDF, alors même que les règles nationales d'affectations à la DNEF ont été revues cette année pour une affectation affinée à la structure dès la CAPN !

Nous avons d'ailleurs toutes les inquiétudes sur la pérennité des BNI 3 et 5, puisqu'aucun emploi n'est créé pour la nouvelle structure BNRDF.

**Nous espérons vivement un profond changement dans la  
gestion de l'ensemble des organismes paritaires.  
Participant ou pas aux instances paritaires,  
la CGT défendra toujours les agents et le Service public !**